

<http://www.afpen.fr/Arretes-du-3-fevrier-et-du-27-mars.html>



mis à jour le 3 avril 2017

Arrêtés du 3 février et du 27 mars 2017 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement

- Statut Psy-EN/Concours Psy-EN -
Date de mise en ligne :

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115494

[-]

[-]

[-]

[Sources site du MEN CLIQUER](#)

Arrêtés du 3 février et du 27 mars 2017 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement

[CLIQUER 12 Arrêté du 3 février 2017 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des psychologues de l'éducation nationale](#)

[CLIQUER 13 Arrêté du 3 février 2017 fixant les modalités d'organisation du concours réservé pour l'accès au corps des psychologues de l'éducation nationale](#)

[CLIQUER 14 Arrêté du 3 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires](#)

[CLIQUER 15 Arrêté du 3 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours réservé de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires](#)

[CLIQUER BOEN n°3 du 19/01/2017](#)

[CLIQUER règlement du concours](#)